

# Fiche de données de sécurité

## selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**
- **Code fds/Révision:** 0/12
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Appât rodenticide en pâte prêt à l'emploi (produit biocide-TP14) destiné à une utilisation par des professionnels de la lutte contre les rongeurs.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Zapi S.p.A.  
Via Terza Strada 12  
35026 Conselve (Pd)  
Italie  
Tél. + 39 049 9597737 – Fax + 39 049 9597735  
consumer@zapi.it - www.zapi.it  
Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: techdept@zapi.it
- **Service chargé des renseignements:** Département technique
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Zapi Tél. +39 049 9597737 (lundi-vendredi de 9:00 à 17:30)  
Centre Antipoison: Nancy Tél. 03 83 32 36 36

### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
  - **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**  
Le produit n'est pas classé comme dangereux  
Non applicable
  - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
  - **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- 
- **Éléments d'étiquetage**
  - **Marquage selon les directives CEE:**  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.  
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
  - **Phrases S:**
    - 2 Conserver hors de portée des enfants.
    - 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
    - 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
    - 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
    - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
    - 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
  - **Identification particulière de certaines préparations:**  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
  - **Indications complémentaires:**  
Produit biocide TP14 - Appât rodenticide en pâte prêt à l'emploi N°AMM FR-2012-0035 Détenteur de l'A MM : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie  
Le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles, contre les rats et les souris domestiques. Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes.  
**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**  
Stocker le produit à l'abri de la lumière. Stocker le produit à température ambiante. (S2) Conserver hors de la portée des enfants. (S13) Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. (S20/21) Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage en zone non submersible et à l'abri des intempéries. (S49) Conserver

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

### Nom du produit: **BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 1)

uniquement dans le récipient d'origine. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Le port de gants est obligatoire. Ne pas ouvrir les sachets. Se laver les mains après utilisation. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Alternier les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre 2 applications. (S35) Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entrainés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### - Composants dangereux:

CAS: 56073-07-5	difenacoum	0,005%
EINECS: 259-978-4	 T+ R28;  T R48/25;  N R50/53  Acute Tox. 2, H300;  STOT RE 1, H372;  Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
La présence dans sa formulation d'un agent d'amertume (Benzoate de dénatonium) limite le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme et en particulier les enfants.  
En cas d'exposition (ingestion, ...), contacter un centre antipoison.
- **Après inhalation:**  
En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. Si malaise, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Après contact avec la peau:**  
En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**  
En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- **Après ingestion:** En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.
- **Indications destinées au médecin:**  
Le produit BONIRAT PÂTE FRAÎCHE contient un rodenticide anticoagulant, un traitement avec de la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Les symptômes les plus importants d'intoxication par ingestion sont : épistaxis et saignements au niveau des muqueuses buccales, apparition d'hématomes multiples ou étendus, hémorragies, sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion accidentelle, administrer, sous contrôle médical, l'antidote : vitamine K1. Contacter le Centre Antipoison le plus proche.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

**Nom du produit: BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 2)

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections**  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocker le produit à l'abri de la lumière. Stocker le produit à température ambiante.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Le port de gants est obligatoire.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006  
(REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

Nom du produit: **BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 3)

**9 Propriétés physiques et chimiques**

<b>- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
<b>- Indications générales</b>	
<b>- Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Rouge
<b>- Odeur:</b>	Caractéristique
<b>- Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>- valeur du pH:</b>	7,5 (1% aq. disp.CIPACMT75.3)
<b>- Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable.
<b>- Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>- Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé.
<b>- Température d'inflammation:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>- Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>- Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>- Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>- Densité:</b>	1,276 g/ml (Tap density CIPACMT33)
<b>- Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>- Densité de vapeur.</b>	Non applicable.
<b>- Vitesse d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	
	Insoluble
<b>- Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>- Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non applicable.
<b>Cinématique:</b>	Non applicable.
<b>- Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,1 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	99,9 %
<b>- Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10 Stabilité et réactivité**

- Réactivité
- Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

Nom du produit: **BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 4)

### 11 Informations toxicologiques

#### - Informations sur les effets toxicologiques

#### - Toxicité aiguë:

#### - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 56073-07-5 difenacoum

Oral	LD50	1,8 mg/kg (rat) 2 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	1000 mg/kg (lapin)

##### BONIRAT PÂTE FRAÎCHE

Oral	LD50	> 2500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

#### - Effet primaire d'irritation:

- **de la peau:** Non irritant

- **des yeux:** Non irritant

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

#### - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### 12 Informations écologiques

#### - Toxicité

#### - Toxicité aquatique:

##### 56073-07-5 difenacoum

LC50/96h	0,10 mg/l (rainbow trout)
----------	---------------------------

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

#### - Autres indications:

##### 56073-07-5 difenacoum

Oral	LD50	>50 mg/kg (chicken)
------	------	---------------------

#### - Autres indications écologiques:

#### - Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### - Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### - Méthodes de traitement des déchets

#### - Recommandation:

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006  
(REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 31.08.2012

Révision: 31.08.2012

Nom du produit: **BONIRAT PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés:**- **Recommandation:** Elimination conformément aux prescriptions légales.**14 Informations relatives au transport**

- No ONU - ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- Nom d'expédition des Nations unies - ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
- Classe(s) de danger pour le transport - ADR, ADN, IMDG, IATA - Classe	Non applicable
- Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- Dangers pour l'environnement: - Marine Pollutant:	Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

**15 Informations réglementaires**- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**- Phrases importantes**

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R28 Très toxique en cas d'ingestion.

R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**- Sources**

1. Directive 1999/45/CE, Directive 2001/58/CE, Directive 2006/8/CE et successives adaptations

2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations

3. Directive 91/155/CEE et successives adaptations

4. The Merck Index Ed. 10

5. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)

6. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations